

Image not found or type unknown



Maison en indivision

Par **Franck25**, le 19/11/2023 à 14:09

Bonjour nous sommes 2 enfants ma mère souhaite faire la donation de sa maison pour 400000 e. Dans 20 ans quand elle sera plus là, comment se passe le partage de la maison avec ma sœur qui veut la racheter ? Et si on la met en ventes ?

Merci

Par **youris**, le 19/11/2023 à 18:37

bonjour,

par définition, une donation est faite à titre gratuit, sinon c'est une vente.

si votre mère est seule propriétaire de la maison, elle peut la vendre à qui elle veut.

salutations

Par **Marck.ESP**, le 19/11/2023 à 18:42

Bienvenue

[quote]

Bonjour nous sommes 2 enfants ma mère **souhaite faire la donation** de sa maison...

[/quote]

Vu votre texte, je suppose qu'il s'agit d'un projet avec démembrement de propriété (usufruit conservé par votre mère) ?

Quel âge a-t-elle ?

[quote]

Dans 20 ans quand elle sera plus là, comment se passe le partage de la maison avec ma sœur qui veut la racheter ? Et si on la met en vente ?

[/quote]

Simplement, elle devra vous acheter votre part